

**NOTE D'INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL  
FOURNIE AUX CLIENTS CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 13 ET 14 DU RÈGLEMENT (UE) 2016/679**

Cher Client,

par la présente note d'information, Courmayeur Mont Blanc Funivie S.p.A., conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 (ci-après, le « RGPD »), entend Vous fournir les informations suivantes concernant le traitement des données personnelles effectué dans le cadre de l'achat de titres de transport et de la relation contractuelle qui en découle avec la Société.

**Introduction.** On entend par « forfaits de station » : a) tous les titres de transport qui sont valables uniquement pour l'accès aux domaines skiables gérés par la Société et b) les produits définis « *Mont Blanc Unlimited* ». Uniquement pour ces produits, la Compagnie du Mont Blanc est Responsable conjointe du traitement conformément à l'article 26 du Règlement (UE) 2016/679.

On entend par « forfaits avec extension VDA » tous les titres de transport qui sont valables également dans les autres domaines skiables de la Vallée d'Aoste, sur les téléphériques du Mont-Blanc et dans les domaines skiables de La Rosière, Alagna et Alpe di Mera, pour un nombre de jours limité et prédéfini. On entend par « forfaits régionaux » tous les titres de transport qui sont valables dans les domaines skiables de la Vallée d'Aoste, sur les téléphériques du Mont-Blanc et dans les domaines skiables de La Rosière, Alagna et Alpe di Mera. On entend par « Station » les stations gérées par la Société Courmayeur Mont Blanc Funivie S.p.A.

- 1. Responsable du traitement.** Le Responsable du traitement des données communiquées pour l'achat de titres de transport est la Société Courmayeur Mont Blanc Funivie S.p.A., dont le siège social est situé à Courmayeur (AO) Strada Dolonne – La Villette n. 1/b (Italie) en la personne de son représentant légal *pro tempore*.
- 2. Délégué à la protection des données (DPD).** La Société, conformément aux dispositions de l'Article 37 du RGPD 2016/679, a nommé un Délégué à la protection des données. Les coordonnées du DPD sont publiées sur le site web institutionnel de la Société [www.courmayeur-montblanc.com](http://www.courmayeur-montblanc.com), section « Contacts – Privacy ».
- 3. Responsables conjoints du traitement.** En vertu d'un accord spécifique, les sociétés Pila S.p.A., Cervino S.p.A., Funivie Monte Bianco S.p.A., Funivie Piccolo San Bernardo S.p.A., et Monterosa S.p.A. agissent en tant que Responsables conjoints du traitement conformément à l'Article 26 du RGPD 2016/679 en référence aux « forfaits régionaux » et aux « forfaits avec extension VDA ». En référence aux produits définis « *Mont Blanc Unlimited* », la société Compagnie du Mont Blanc assume le même statut sur la base d'un autre accord.
- 4. Source des données à caractère personnel.** Les données sont collectées directement auprès de la personne concernée ou par l'intermédiaire des Responsables conjoints du traitement ou de sujets, personnes physiques ou morales, désignés comme Sous-traitants externes. Les passages aux tourniquets sont enregistrés électroniquement. Les espaces gérés par la Société sont équipés d'un système de vidéosurveillance : les images sont collectées électroniquement. En ce qui concerne les traitements connexes, veuillez Vous référer aux informations spécifiques publiées dans la section « *Privacy* » du site web [www.courmayeur-montblanc.com](http://www.courmayeur-montblanc.com)
- 5. Types de données traitées.** Afin de procéder à l'achat de titres de transport, il est demandé de fournir des données d'identification (nom, prénom, date de naissance et code fiscal) et de contact (adresse de résidence). Une photographie n'est requise que pour certains types de forfaits (dans le seul but de vérifier que l'accès est effectué par l'ayant droit). Des données bancaires nécessaires pour effectuer le paiement (numéro de la carte de crédit ou code IBAN) peuvent également être traitées. À des fins de marketing, sur consentement spécifique, des données de contact telles que le numéro de téléphone ou l'adresse électronique peuvent être traitées. Dans le cadre du système de vidéosurveillance, les images des utilisateurs sont traitées. La détection du passage aux tourniquets implique le traitement de données de localisation ou de position, qui se fait par la lecture des identifiants de la technologie RFID. Afin d'appliquer d'éventuelles avantages tarifaires, la Société peut traiter - sous réserve du consentement de la personne concernée - des données que l'Article 9 du RGPD 2016/679 définit comme « particulières » étant donné qu'elles sont en mesure de révéler des informations sur l'état de santé. Le traitement de ces données se limite exclusivement à la réalisation de l'évaluation de l'applicabilité de l'avantage tarifaire.
- 6. Détection du passage aux tourniquets.** Afin d'éviter l'utilisation illicite des titres de transport et de faciliter la recherche de personnes disparues, la Société a adopté un système de détection des passages aux tourniquets basé sur la technologie RFID. L'interaction entre le forfait et le lecteur installé sur le tourniquet permet le transit « mains libres », sans l'insertion de badges, permettant le passage et de vérifier l'habilitation à l'accès. L'appareil ne collecte pas de données biométriques et n'enregistre pas les mouvements de l'utilisateur sur les pistes de ski ou les sentiers de randonnée. Si la Société a l'intention d'utiliser les données dans le but de profiler les préférences des clients, elle demandera le consentement spécifique des personnes concernées.
- 7. Finalités et base juridique du traitement.** Vos données sont traitées pour les finalités suivantes et sur la base des fondements juridiques indiqués sous chacune d'elles :

	FINALITÉS DU TRAITEMENT	BASE JURIDIQUE JUSTIFIANT LE TRAITEMENT
1	Collecte des demandes d'achat de titres de transport et leur délivrance ultérieure.	<b>Article 6 paragraphe 1, point b) du RGPD 2016/679:</b> le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci.
2	Gestion des paiements (y compris le traitement des données relatives aux paiements, notamment les détails des cartes de crédit, le cas échéant, conformément à la loi).	<b>Article 6 paragraphe 1, point b) du RGPD 2016/679:</b> le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci.
3	Accomplissement des obligations civiles, fiscales et comptables liées à la délivrance des titres de transport et à la réalisation d'opérations de premiers secours lorsqu'il y a paiement d'une redevance.	<b>Article 6 paragraphe 1, point c) du RGPD 2016/679:</b> le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le Responsable du traitement est soumis.
4	Fourniture de services de transport et garantie de leur utilisation par l'acheteur.	<b>Article 6 paragraphe 1, point b) du RGPD 2016/679:</b> le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci.
5	Protection des biens de l'entreprise par l'utilisation de systèmes de vidéosurveillance.	<b>Article 6 paragraphe 1, point f) du RGPD 2016/679:</b> le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le Responsable du traitement ou par un tiers.
6	Protection des biens de l'entreprise en vérifiant l'utilisation légitime des forfaits en demandant qu'une photographie soit apposée sur le forfait.	<b>Article 6 paragraphe 1, point f) du RGPD 2016/679:</b> le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le Responsable du traitement ou par un tiers.
7	Protection des biens de l'entreprise en vérifiant l'utilisation légitime du forfait (demande d'apposition d'une photographie sur celui-ci).	<b>Article 6 paragraphe 1, point f) du RGPD 2016/679:</b> le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le Responsable du traitement ou par un tiers.
8	Protection des biens de l'entreprise par la détection des passages aux tourniquets.	<b>Article 6 paragraphe 1, point f) du RGPD 2016/679:</b> le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le Responsable du

		traitement ou par un tiers.
9	Évaluation de l'applicabilité de remises ou d'avantages tarifaires.	<b>Article 9 paragraphe 2, point a) du RGPD 2016/679</b> : consentement de la personne concernée.
10	Activités de marketing et promotion d'initiatives commerciales, de produits et/ou de services.	<b>Article 6 paragraphe 1, point a) du RGPD 2016/679</b> : consentement de la personne concernée.
11	Toute défense d'un droit en justice et chaque fois que cela sera nécessaire pour constater, exercer ou défendre un droit du Responsable du traitement.	<b>Article 6 paragraphe 1, point f) du RGPD 2016/679</b> : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le Responsable du traitement ou par un tiers.
12	Toute activité de premiers secours possible en cas d'accident.	<b>Article 6 paragraphe 1, point d) et Article 9 paragraphe 2, point c) du RGPD 2016/679</b> : le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée.
13	Analyse statistique des données afin de développer et d'améliorer les services offerts.	<b>Données anonymisées</b>

- 8. Modalités d'exercice des droits et durée de conservation.** Les données seront traitées manuellement ou électroniquement sur des supports papier ou numériques conformément aux dispositions de l'Article 32 du RGPD 2016/679 sur les mesures de sécurité. Les données collectées aux finalités visées aux points 1, 2, 4 et 9 sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle et, ensuite, pendant une période de 3 ans. Passé ce délai, elles sont anonymisées et conservées à des fins statistiques, à la seule exception de celles pour lesquelles, en exécution des finalités énoncées au point 3, il existe une obligation de conservation à des fins fiscales ou pour respecter des obligations réglementaires (durée de conservation : 10 ans). Dans ce cas, la conservation est limitée aux fins énoncées au point 3. Les images collectées par les systèmes de vidéosurveillance sont supprimées 72 heures après leur collecte (sauf en cas de communication à l'Autorité judiciaire) ; les données collectées à des fins de marketing sont conservées jusqu'à ce que Vous vous y opposiez ou retiriez votre consentement. Les données collectées aux fins énoncées aux points 7 et 8 sont conservées pendant 3 ans, puis anonymisées et conservées uniquement à des fins statistiques. Les données collectées aux fins énoncées au point 12 sont conservées pendant 10 ans si l'activité implique une rémunération et donc une obligation de facturation ; sinon, pendant 3 ans. Dans tous les cas où il est nécessaire d'engager une action en justice pour constater, exercer ou défendre un droit du Responsable du traitement, la période de conservation se poursuit jusqu'à l'achèvement de la procédure judiciaire.
- 9. Nature de la collecte.** La fourniture des données pour l'activation et l'exécution de la relation contractuelle est obligatoire : le refus de fournir ces données rendra impossible la poursuite du processus. En ce qui concerne les finalités de promotion et de marketing, la fourniture des données est facultative : le défaut de consentement n'affecte pas la conclusion du contrat.
- 10. Personnes autorisées à traiter les données.** Les employés de la Société qui effectuent des activités de traitement des données ont été expressément autorisés à le faire conformément à l'Article 29 du RGPD 2016/679. Le document d'autorisation contient des instructions et des limitations spécifiques - en fonction de la tâche effectuée - concernant les méthodes avec lesquelles ledit traitement doit être effectué, ainsi qu'un engagement de confidentialité concernant le contenu des données.
- 11. Sous-traitants externes.** Dans le cadre de ses activités, la Société s'appuie sur le soutien de parties externes, personnes physiques ou morales, qui, sur la base d'un contrat ou d'une mission spécifique, peuvent réaliser des activités de traitement des données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement. Ces derniers ont été nommés « Sous-traitants externes » conformément à l'Article 28 du RGPD 2016/679 avec l'engagement de respecter le contenu du Règlement lui-même. La liste des Sous-traitants est à disposition des personnes concernées sur demande écrite.
- 12. Communication des données.** Pour la réalisation des finalités énoncées au point 7 ou en exécution d'obligations légales ou réglementaires, les données peuvent être communiquées aux organes de la Société ainsi qu'à des personnes morales ou à des Organismes Publics tels que, à titre d'exemple : les Responsables conjoints du traitement visés au point 3 (dans les limites des accords signés avec eux) ; les établissements bancaires ; les compagnies d'assurance ; les personnes qui fournissent des services de secours sur la piste (telles que, par exemple, la Croix-Rouge, le service sanitaire national italien (USL), etc.) ; les Membres du Conseil d'administration, du Conseil des commissaires aux comptes ou de l'Organe de contrôle de la Société dans l'exercice de leurs fonctions respectives ; les conseillers juridiques en cas de litige ; l'Autorité judiciaire en cas d'ordonnance motivée ou de nécessité de protéger un droit du Responsable du traitement. Les données ne peuvent être communiquées à des tiers à des fins de marketing qu'avec consentement explicite. Les données peuvent également être communiquées aux parties qui effectuent des activités de traitement pour le compte du Responsable du traitement nommées en tant que Sous-traitants externes conformément à l'Article 28 du RGPD 2016/679 et aux employés autorisés conformément à l'Article 29 du RGPD 2016/679. Les sujets appartenant aux catégories auxquelles les données peuvent être communiquées effectueront le traitement, selon le cas, en qualité de Sous-traitants ou de Responsables autonomes.
- 13. Diffusion des données.** Les données communiquées ne font pas l'objet d'une diffusion.

## DROITS POUVANT ÊTRE EXERCÉS PAR LES PERSONNES CONCERNÉES

Courmayeur Mont Blanc Funivie S.p.A garantit aux personnes concernées l'exercice de leur **droit d'accès** conformément à l'Article 15 du RGPD 2016/679 et, le cas échéant, de leur **droit de rectification** (Article 16 du RGPD 2016/679), de leur **droit à l'effacement** (Article 17 du RGPD 2016/679), de leur **droit à la limitation du traitement** (Article 18 du RGPD 2016/679), de leur **droit à la portabilité des données** (Article 20 du RGPD 2016/679), de leur **droit d'opposition au traitement** (Article 21 du RGPD 2016/679) et de leur **droit de retirer leur consentement**. Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, si elle estime que le traitement des données est effectué en violation du RGPD 2016/679 ou du Décret législatif n° 196 du 30 juin 2006 tel que modifié par le Décret législatif n° 101 du 10 août 2018, toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès du *Garante per la protezione dei dati personali* (garante pour la protection des données à caractère personnel) en suivant les procédures et les instructions publiées sur le site web officiel de l'Autorité [www.garanteprivacy.it](http://www.garanteprivacy.it).

Les demandes relatives à l'exercice des droits énoncés ci-dessus doivent être envoyées par écrit, par courrier recommandé, au siège social de la Société ou par communication au Délégué à la protection des données (à l'adresse indiquée sur le site web [www.courmayeur-montblanc.com](http://www.courmayeur-montblanc.com), section Contacts – Privacy).

Le délai de réponse aux demandes relatives à l'exercice des droits visés aux points 1 à 4 est de 30 (trente) jours, extensible jusqu'à 3 (trois) mois en cas de complexité particulière (appréciée par le Responsable du traitement).